



## location immobilière - viabilité du logement (remplacement d'une

Par **sylvie59**, le **05/09/2012** à **18:12**

Je loue un appartement via une agence immobilière, et cela fait presque un an que la douche de ce logement est inutilisable, je peine à obtenir le remplacement de celle-ci (elle est irréparable et le propriétaire ne cesse de faire trainer les choses). Je souhaiterais donc savoir comment obtenir au plus vite son remplacement. Puis-je demander un dédommagement ? En effet l'eau fait partie de mes charges, 16 euros par mois, mais ma consommation d'eau a fortement baissée depuis que je ne peux plus me doucher chez moi. Je vous remercie par avance de bien vouloir m'aider et vous prie d'agréer mes sincères salutations  
Melle Tonnel

Par **janus2fr**, le **06/09/2012** à **08:06**

Bonjour,  
Un an que vous attendez avec une douche inutilisable ? Quelle patience...  
Vous devez mettre en demeure votre bailleur (par LRAR) de bien vouloir procéder aux réparations de la douche dans un délai raisonnable (15 jours me parait correct vu que ça fait déjà un an que vous attendez) sans quoi vous saisirez la justice (injonction de faire).

Par **sylvie59**, le **06/09/2012** à **13:28**

je vous remercie et vais de ce pas rédiger le courrier, cordialement, sylvie59